

Envoyé en préfecture le 11/07/2018

Reçu en préfecture le 11/07/2018

Affiché le **12 JUL. 2018**

ID : 056-215600834-20180628-D201806026-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 28 juin 2018

Objet de la délibération

**ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE LORIENT
AGGLOMERATION POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL ET/OU D'ELECTRICITE
ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE**

Le vingt huit juin deux mille dix huit à 18h00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Loïc RABIN, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Xavier POUREAU, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Marc LE BOUHART, Michaël BEAUBRUN, Sylvie SCOTÉ, Franck LE GOURRIÉREC, Gwendal HENRY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Nadia SOUFFOY à Loïc RABIN, Katy BOUILLAUT à Michèle DOLLÉ, Marie-Hélène LE BORGNE à Xavier POUREAU, Martine JOURDAIN à Nolwenn LE ROUZIC, Alain HASCOET à Jacques KERZERHO

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur TOUSSAINT Frédéric** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2018.06.026

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE LORIENT AGGLOMERATION POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL ET/OU D'ELECTRICITE ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE

Rapporteur : Thierry FALQUERHO

En 2015, la Ville et son CCAS ont adhéré au groupement de commandes initié par Lorient Agglomération pour l'achat de gaz naturel et/ou d'électricité. Ce groupement de commandes a été un succès, c'est la raison pour laquelle Lorient Agglomération a décidé de renouveler ce groupement de commandes en l'étendant aux travaux, fournitures services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique, en plus de l'acheminement et de la fourniture d'énergies prévu initialement.

La Ville au regard de ses besoins a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes dont Lorient Agglomération assurerait toujours la coordination. Il sera demandé à la Ville de confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L.455-4 et L. 337-9,
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
Vu la convention constitutive jointe en annexe,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 4 juin 2018,
Vu l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 11 juin 2018,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** l'adhésion de la commune d'Hennebont au groupement de commandes précité,
- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération et autorise M. le Maire à la signer,
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune d'Hennebont, et ce sans distinction de procédures,
- **AUTORISE** M. le Maire à valider les besoins engagés pour chaque marché ultérieur,
- **S'ENGAGE** à régler les sommes dues aux titulaires des marchés retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,
- **HABILITE** le coordonnateur à solliciter, en tant que besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune d'Hennebont.

Envoyé en préfecture le 11/07/2018
Reçu en préfecture le 11/07/2018
Affiché le **12 JUL. 2018**
ID : 056-215600834-20180628-D201806026-DE

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



André HARTEREAU